

Dodzi Kokoroko met en garde les chefs d'établissements contre une mauvaise pratique.

Le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et l'artisanat, Dodzi Kokoroko continue d'assainir le secteur éducatif togolais. En effet, le ministre vient de mettre fin aux comportements de certains chefs d'établissements privé et public, qui conditionnent le retrait de certains documents, notamment les bulletins de note, les livrets scolaires et les relevés de notes au paiement de frais de signature ou de traitement.

Face à cette pratique qui devient récurrente, le prof Kokoroko, dans un communiqué adressé aux chefs d'établissements, condamne cette pratique qu'il qualifie de « mauvaise » et qui va à l'encontre des mesures du gouvernement en faveur du système éducatif. Sur ce, il interdit la pratique et met en garde les contrevenants qu'ils s'exposent à la rigueur des textes en vigueur au Togo.

« Dans le souci de garantir à tous les apprenants une éducation de qualité, sans aucune entrave, j'en appelle au sens aigu de responsabilité et de civisme du personnel de direction d'établissement scolaire pour qu'ils mettent fin à de tels actes qui dénaturent l'esprit de gratuité devant marquer les évaluations des apprentissages et leur procédure » a souligné le communiqué.

Par conséquent, le prof Dodzi Kokoroko demande aux chefs d'établissements de faire preuve de diligence et convertir ces services en mode gratuit aux élèves et parents d'élèves.

Pour vos annonces publicitaires, contactez Togomedia24, +228 91 06 25 88

E-mail: togomedia24@yahoo.com